

FRANCE

Un porte-avions au cœur de la stratégie de défense

Marine. Emmanuel Macron, en visite mercredi sur le site Naval Group d'Indret (Loire-Atlantique), a voulu mettre ses pieds dans ceux du général de Gaulle, en choisissant « France Libre » comme nom pour le futur porte-avions, livré en 2038.

● Eric de Grandmaison

Plus qu'un nom, c'est le symbole d'un « esprit de résistance, une volonté de résister pour demeurer libre ». Déjouant la plupart des pronostics, le président de la République, Emmanuel Macron, devant un parterre de 500 invités réunis chez Naval Group à Indret (Loire-Atlantique), a choisi pour nom du Pang (Porte-avions nouvelle génération) celui de France Libre. Il renvoie, à travers ce choix non polémique, vers les sombres heures de l'Occupation, qui furent aussi celles plus lumineuses de la Résistance, où « passe la mémoire des femmes et des hommes qui se sont dressés face à la barbarie, unis pour sauver la patrie, déterminés à défendre une certaine idée de notre Nation. »

S'adressant dans une immense salle baptisée « La Nef » aux dirigeants, chercheurs, financiers et militaires présents dans l'enceinte hyper sécurisée, Emmanuel Macron a décrit ce giga-chantier du porte-avions comme « une œuvre commune, celle de l'indépendance de la France. Sans une industrie de défense puissante, nous serions condamnés à l'inféodation militaire et donc à la vassalisation stratégique et à la soumission économique. » Ici, sur les bords de Loire, où



La France assumera donc toujours seule sa dissuasion en intégrant, à sa réflexion, les intérêts de nos alliés.

EMMANUEL MACRON

sont en train de naître les deux réacteurs nucléaires K 22 qui fourniront toute sa puissance au porte-avions France Libre, c'est la souveraineté de la France que le président de la République vient mettre en avant « avec ce navire qui sera sur les mers ce que nous avons de meilleur ».

« Préférence européenne »

Renouvelant son choix d'une dissuasion avancée, exposée lors de sa visite à l'Île-Longue (Finistère), Emmanuel Macron a martelé la nécessité d'une Europe de la Défense. Ce qui a déjà été souligné avec les nouveaux SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) le sera encore davantage avec le futur porte-avions : « Une nouvelle étape de la dissuasion française peut donc se

concrétiser. Des contacts ont été pris avec un premier groupe d'alliés à commencer bien entendu par notre partenaire essentiel, l'Allemagne. La France assumera donc toujours seule sa dissuasion en intégrant, à sa réflexion, les intérêts de nos alliés. »

Emmanuel Macron rappellera d'ailleurs son combat pour que l'Europe finance sa défense, « ce qu'elle ne faisait pas jusque-là, et qu'elle la finance avec une vraie préférence européenne ». En clair, le Président ne souhaite plus que des pays européens achètent du matériel militaire à l'autre bout de la planète.

France Libre et ses 77 000 tonnes pour 310 m de long représentent 10 milliards d'euros d'investissement. Ce sera le plus gros navire militaire jamais fabriqué en France. Il entrera en construction dès 2031 à Saint-Nazaire, d'où il partira vers Toulon en 2035 pour être armé et déclaré opérationnel en 2038. Au total, 90 % du budget bénéficiera aux entreprises nationales et contribuera à développer les compétences industrielles en France. Le ruissellement de cette économie de guerre profitera à 800 entreprises et permettra d'employer jusqu'à 14 000 salariés au pic du chantier.



À travers le chantier du porte-avions nouvelle génération France Libre, Emmanuel Macron martèle la nécessité d'une Europe de la défense. | PHOTO: SIMON TORLOTIN, OUEST-FRANCE

Affaire libyenne : Nicolas Sarkozy se dit « innocent »

● Philippe Mirkovic

Nicolas Sarkozy a répété être « innocent » et ne pas avoir « commis d'acte de corruption », à son procès en appel, avec neuf autres prévenus, dans l'affaire du financement libyen présumé de sa campagne présidentielle de 2007.

Invité à donner sa position au troisième jour d'audience, mercredi, il a simplement déclaré : « J'ai fait appel parce que je n'ai commis aucun des faits pour lesquels j'ai été condamné. Je mobiliserai toutes les forces dont je suis capable pour défendre cette vérité profondément ancrée en moi. »

Un ton et des propos qui tranchent avec ceux de première instance, souvent incisifs contre la procédure. Rejugé pour corruption passive, recel de détournement de fonds publics, financement illégal de campagne et association de malfaiteurs, l'ex-Président, âgé de 71 ans, a été condamné unique-

ment pour ce dernier délit en septembre 2025. Il a écopé de cinq ans de prison avec mandat de dépôt et fait vingt jours de prison avant de sortir sous contrôle judiciaire.

Le tribunal a considéré que fin 2005-début 2006, alors ministre de l'Intérieur, il avait « sciemment laissé ses collaborateurs », Claude Guéant et Brice Hortefaux, démarcher la Libye du dictateur Mouammar Kadhafi, « afin de solliciter un financement occulte » pour soutenir son accession à l'Élysée, en échange d'un certain nombre de contreparties diplomatiques, commerciales et judiciaires.

L'ex-ministre Brice Hortefaux, 67 ans, condamné à deux ans de prison aménagés sous bracelet électronique, a également réaffirmé son innocence mercredi. Affirmant qu'il « prouverait » que tout ce qui lui était reproché était « rigoureusement faux [...]. Il n'y a pas un matin où je ne m'éveille sans m'interroger



Nicolas Sarkozy, ici lundi à son procès, est actuellement jugé en appel.

| PHOTO: GONZALO FUENTES, REUTERS

sur les motivations de ce jugement que j'estime aussi injuste qu'infondé », a-t-il ajouté.

Claude Guéant, 81 ans, qui a, lui aussi, toujours contesté les accusations, est absent de l'audience en raison de son état de santé. Condamné à six ans de prison en 2025, il n'est « pas en capacité de comparaître, ni actuellement ni dans les mois qui viennent » au procès d'appel, selon une expertise médicale.

La Cour des comptes se penche sur l'aide aux énergies renouvelables

● Mathilde Golla et Lise Ouangari

« En France métropolitaine, les contrats de soutien à la production d'électricité d'origine renouvelable et à la production de biométhane ont représenté pour l'État un coût total cumulé de 26,3 milliards d'euros entre 2016 et 2024. Soit un coût annuel moyen de 2,9 milliards », indique la Cour des comptes dans un rapport publié mardi. Mais ce coût « peut varier fortement d'une année sur l'autre » notamment du fait de la volatilité des prix de marché de l'énergie. Il devrait ainsi s'élever à 7,3 milliards en 2025.

La Cour ne remet pas en cause le soutien aux énergies renouvelables, dont le développement vise à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, mais estime que les dispositifs d'aides doivent être mieux contrôlés et maîtrisés par l'État, notamment via des clauses de révision dans les contrats.

Ces dispositifs, généralement



Si l'on construit de nouvelles énergies décarbonées, on réduira automatiquement leurs prix.

PIERRE JÉRÉMIE, INSTITUT MONTAIGNE

d'une durée de vingt ans, garantissent aux producteurs des tarifs d'achat « généralement bien supérieurs aux prix qu'ils obtiendraient sur les marchés de gros de l'électricité et de gaz ».

Cela a permis aux filières solaires et biométhane d'atteindre les objectifs de développement fixés pour 2023 par la feuille de route énergétique de la France. En revanche, lorsque le prix de marché est supérieur au tarif de référence, c'est le producteur qui verse la différence

au bénéfice de l'État. C'est ce qui s'est passé durant la crise énergétique en 2022-2023.

Le prix de la souveraineté

« Les chiffres sont établis en fonction d'une moyenne globale des coûts des énergies renouvelables, or les anciens projets solaires, par exemple, coûtaient beaucoup plus cher qu'aujourd'hui », nuance Andreas Rüdinger, de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). « Si l'on construit de nouvelles énergies décarbonées, on réduira automatiquement leurs prix », abonde Pierre Jérémie, de l'Institut Montaigne.

Par ailleurs, le conflit actuel au Moyen-Orient rappelle l'importance d'être souverain, or « notre pays dépense chaque année près de 60 milliards d'euros pour importer des énergies fossiles, soit le budget de la Défense », insiste le Syndicat des énergies renouvelables.

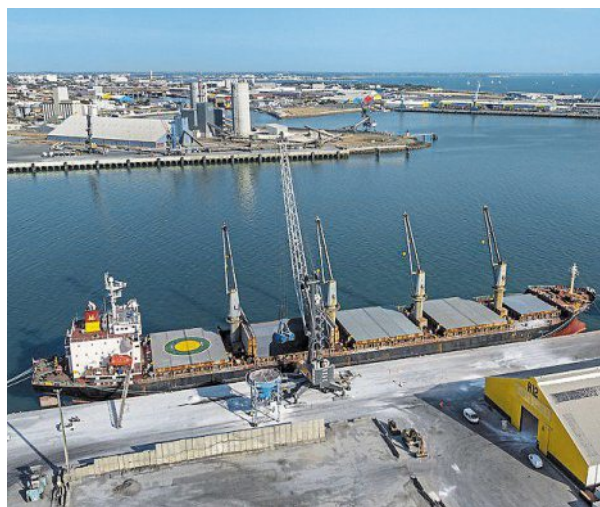
124 kg de cocaïne saisis à La Rochelle : deux interpellations au Brésil

● Alexis Boisselier

Quatre ans après la découverte de 124 kg de cocaïne dans un bateau du port de La Rochelle (Charente-Maritime), le 26 mai 2022, l'enquête se poursuit. Dans un communiqué diffusé mercredi, le procureur de la République de Rennes annonce l'interpellation de deux personnes au Brésil.

« Il s'agit d'une femme âgée de 38 ans, de nationalité brésilienne et d'un homme âgé de 45 ans muni de la double nationalité brésilienne et portugaise et sans antécédents judiciaires », précise le procureur. L'une a été entendue comme témoin tandis que l'autre a été placée en détention provisoire. Les autres suspects sont en fuite. Trois véhicules, cinq armes et des montres de luxe ont également été saisis.

Le 26 mai 2022, 124 kg de cocaïne avaient été découverts dans le réservoir d'eau du navire Great Sea, battant pavillon libérien qui assurait la liaison entre Santos, au Brésil et le port de La Pallice, à La Rochelle. La drogue, conditionnée



Vue aérienne du port de La Pallice à La Rochelle (Charente-Maritime).

| PHOTO: RIEGER BERTRAND, ARCHIVES HEMIS VIA AFP

dans trois ballots, avec une pureté estimée à 74 % et 84 %, était destinée à être recoupée.

Déjà six interpellations en 2023

L'enquête, menée par la juridiction interrégionale spécialisée de Rennes (JIRS), avait déjà permis six interpellations le 12 décembre 2023 en France et au Portugal.

La nouvelle opération menée par les autorités et la police brésilienne visait « un groupe soupçonné de trafic international de drogue à partir du port de Santos et ayant procédé au chargement de la cocaïne dans le navire Great Sea ». Trois mandats d'arrêt avaient été mis pour cette opération baptisée « Cousteau », qui a mobilisé quarante policiers

* Pour parvenir à ces arrestations, une équipe commune d'enquête franco-brésilienne a été mise sur pied.

fédéraux. « Les suspects seraient ainsi responsables de différentes étapes logistiques, allant du chargement de stupéfiants dans les navires au départ de Santos jusqu'au blanchiment des avoirs et à la dissimulation des biens issus de l'activité criminelle », précise encore le procureur de Rennes.

Pour parvenir à ces arrestations, une équipe commune d'enquête franco-brésilienne a été mise sur pied. Une délégation de la JIRS de Rennes et des enquêteurs de Bordeaux et de La Rochelle se sont ainsi rendus à Santos, le 10 mars, afin de participer à l'opération « Cousteau ».

LE REGARD DE CHAUNU

